



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES

PV N° 143 CDCJ/29

REUNION du 6 Avril 2022

Présents : MM. AZZOUN F – BELORGEY B – DUPUY G - FAVELIER R – IPOUA G.

1.1 PHASE DEPARTEMENTALE FESTIVAL U13 PITCH 2021/2022

Classement Général GARCONS

04/04/2022 06:56

FFF - Toumols



Festival Foot U13 Pitch 2022 Phase départementale District Côte d'Or de Football

Du 02 avr. 2022 au 02 avr. 2022

Classement général garçons :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	ASPTT	252	47	60	46	55	460
2	DFCO	228	51	58	45	58	440
3	ASFO	228	9	35	47	55	374
4	IS SELONGEY	168	55	44	45	47	359
5	ENT AISEREY	180	37	27	46.91	53.45	344.36
6	FONTAINE LES DIJON	156	60	30	36	52.36	334.36
7	MVF	168	17	39	43	56	323
8	ENT FAUVERNEY	180	10	5	43	51	289
9	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	144	14	30	42	51	281
10	GEVREY-CHAMBERTIN	120	25	38	38	48	269
11	CHENOVE	156	10	12	42	45	265
12	LONGVIC	120	15	40	36	42	253
13	MEURSAULT	120	12	22	43	47	244
14	DAIX 2	96	32	22	45.6	37.2	232.8
15	DAIX 1	96	5	11	45	51	208
16	POUILLY EN AUXOIS	72	5	5	45.82	44.73	172.55

Classement Général FILLES

05/04/2022 14:15

FFF - Tournois



Festival Foot U13 Pitch 2022 Phase départementale District Côte d'Or de Football

Du 02 avr. 2022 au 02 avr. 2022

Classement général filles :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	DFCO	220	60	60	44	52	436
2	IS SELONGEY	190	5	5	34	33	267
3	ASPTT	80	-	-	0	0	80
4	BEAUNE	80	-	-	0	0	80

La Commission Jeune de la Ligue se réunissant 7/04/2022 officiera les clubs qualifiés pour la phase finale Régionale qui aura lieu le 14 Mai 2022 à Beaune.

FORFAITS:

En U13 FEM: DIJON ASPTT et de AS BEAUNE.

1.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES			DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
24432766	U18 D2	B	U.S.C.D	1	SEMUR EPOISSES	1	10/04/2022	10H	09/04/2022	12H
24432942	U15 D2	C	U.C.C.F	1	FONTAINE LES DIJON	3	07/05/2022	17H	30/04/2022	16H30
24433079	U13 D1	A	GEVREY CHAMBERT	1	TILLES F.C.	1	23/04/2022	14H30	16/04/2022	
24433177	U13 D2	A	RUFFEY ST MARIE	1	BEAUNE AS	2	30/04/2022	15H	13/04/2022	STADE DU CHÂTEAU 2 à VIGNOLES
24479957	FLU15	A	TILLES F.C.	2	F.C. VINGEANNE	1	09/04/2022	15H		STADE JULIEN DA RUI 2 à ST JULIEN
24433120	U13 D1	B	AS FONTAINE D'OUICHE	2	DAIX	1	30/04/2022	15H30	14/05/2022	

Match 24433475 U13 D3-B MARSANNAY – MVF ne peut se jouer le 9/04/2022 du fait des Interclubs U11/U13. La Commission le remet au 23/04/2022.

Match 24433200 U13 D2-B FCNCS – FONTAINE LES DIJON se jouera le 11/05/2022 à 14h30 à Sennecey-Les-Dijon.

Match 24432937 U15 D2-C UFCO – UCCF se jouera le 13/04/2022 à 15h30.

Match 24432766 U18 D2 USCD 1 – USSE 1 du 10/04/2022 se jouera le 9/04/2022 à 12H.

1.3 MATCHS NON-JOUES LES 2 et 3/04/2022

Match 24432731 U18 D2 – A CHENOVE – AUXONNE se jouera le 30/04/2022.

Match 24432797 U18 D3 ENT FAUVERNEY – EF VILLAGES se jouera le 24/04/2022.

Match 24432936 U15 D2 – C Fontaine Les Dijon 3 - Ent U.F.C.O 1 se jouera le 30/04/2022.

Match 24432988 U15 D3 – A AUXONNE – CF TALANT se jouera le 23/04/2022.

Match 24432986 U15 D3 – A ENT POUILLY EN AUXOIS – ENT EF VILLAGES se jouera le 23/04/2022.

1.4 POINTAGE FEUILLES DE MATCH

FMI non transmises au 02/04/2022

U15 D1 / Phase Printemps Poule A

24432835 52270.1 581368 Mirebellois Pont/Lam 1 521525 Chevigny St Sauveur 1

La Commission rappelle que les feuilles de match doivent être transmises au secrétariat pour le LUNDI MATIN

1.5 RETOUR DE DOSSIER COMMISSION DISCIPLINE

Suite au relevé de décision de la Commission de Discipline du 30/03/2022 concernant le match 24432720 U18 D2 – CHENOVE – ST JEAN DE LOSNE du 5/03/2022 donnant match à rejouer.

La Commission des Championnats Jeunes donne match à rejouer le 23/04/2022.

1.6 TOURNOIS

AS PRECY

U10/U11 et U12/U13 le samedi 18 Juin 2022.

U6/U7 et U8/U9 ainsi que Seniors le dimanche 19 Juin 2022.

EF VILLAGES

U6/U7 et U8/U9 le samedi 25 Juin 2022.

U10/U11 et U12/U13 et U13F le dimanche 26 Juin 2022.

II – FEMININE

2.1 CHANGEMENT DATES ET HORAIRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 24442575 U13 FEM VILLERS LES POTS – IS SELONGEY du 26/03/2022 se jouera 13/04/2022 à 15h

Match 24442603 U15 FEM FONTAINE LES DIJON – VILLERS LES POTS du 19/03/2022 se jouera le 30/03/2022 à 16h

Match 24442573 U13 FEM EF VILLAGES –DAIX du 19/03/2022 se jouera le 23/04/2022.

Match 24442574 U13 FEM CHEVIGNY 1 – VILLERS LES POTS du 19/03/2022 se jouera le 23/04/2022.

2.2 FORFAIT

Rectificatif PV du 23/03/2022

Match 24442601 U15 FEM AS BEAUNE – USCD

Il y avait Forfait non déclaré de USCD – Il faut lire Forfait déclaré de USCD (mail du Vendredi 18/03/2022 à 16h24)

Il faut lire amende 30€ à USCD.

III- FOOT PLAISIR U15

Match 24479950 EF VILLAGES – SAINT APOLLINAIRE du 26/03/2022

Forfait déclaré de EF VILLAGE.

ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :

Etant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs.

24432727 U18 D2 A AUXONNE – MEURSAULT du 20/03/2022. FMI non transmise. Amende 36 € à AUXONNE

Journée des 2 et 3 Avril 2022

<u>02/04/2022</u>	U18 D3 / Phase Printemps / Poule A Neuilly Crim Sennece 1 - Ent Manlay 2
<u>02/04/2022</u>	U15 D2 / Phase Printemps / Poule A Beaune A.S. 2 - Genlis 2
<u>02/04/2022</u>	U15 D2 / Phase Printemps / Poule A Dfco (Fem) 4 - Meursault 1
<u>02/04/2022</u>	U15 D2 / Phase Printemps / Poule B Ent Fauverney 1 - Fccl 1
<u>02/04/2022</u>	U15 D2 / Phase Printemps / Poule B Longvic 1 - St Jean De Losne 1
<u>02/04/2022</u>	U15 D2 / Phase Printemps / Poule B Aiserey Izeure Fc 1 - Marsannay 1
<u>02/04/2022</u>	U15 D2 / Phase Printemps / Poule C J D F 21 1 - U.C.C.F 1
<u>02/04/2022</u>	U15 D3 / Phase Printemps / Poule A Marsannay 2 - Seurre 1
<u>02/04/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule D Seurre 1 - Ent Aiserey Izeure 2

Après réception des feuilles de match papier, la CDCJ valide les résultats acquis sur le terrain.

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F.
Le secrétaire : BELORGEY B.